

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Désignation de 4 experts indépendants de la Commission de présentation chargés de préavisier l'élection des juges et les juges suppléants du Tribunal cantonal, des juges et juges suppléants du Tribunal neutre et du procureur général

Préambule

La Commission de présentation est composée de 9 députés et de 4 experts indépendants (art. 131, Constitution vaudoise - CST-VD). Celle-ci est désignée en début de la législature par le Grand Conseil pour une durée de 5 ans. Pour rappel, les experts ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agisse d'une part de l'élection des juges et juges suppléants cantonaux, des juges et juges suppléants du Tribunal neutre et du procureur général, et d'autre part de l'élection des membres de la Cour des comptes (art. 160, Loi sur le Grand Conseil - LGC).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation sur la désignation de 4 nouveaux experts pour la législature 2017-2022.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 31 mai toute la journée pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet (Président), Mmes Anne Baehler Bech, Fabienne Despot, Jessica Jaccoud ; MM. Manuel Donzé, Laurent Miéville, Jacques Perrin, Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président). Jean-Marie Surer était excusé pour cette séance. M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Procédure

À la suite d'une analyse fouillée menée par le Bureau du Grand Conseil sur les élections à venir lors du 2^e semestre 2017, la commission a été mandatée formellement par le Bureau du Grand Conseil dans un courrier du 10 janvier 2017 lui étant adressé. En effet, afin qu'ils puissent être élus le mardi 27 juin 2017 et ainsi siéger directement avec la commission en prévision du 2^e semestre chargé, le Bureau a décidé de donner son feu vert pour fonctionner ainsi. Par ailleurs, le Bureau a choisi de ne pas dissocier le traitement des experts en place et de nouveaux experts qui seraient recrutés pour remplacer ceux ne souhaitant pas poursuivre leur fonction.

La commission a donc suivi la méthode utilisée lors des précédentes élections ayant eu lieu tout au long de la législature. Les 4 postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO) du mardi 7 février 2017.

À l'issue de cette mise au concours, le mercredi 8 mars 2017, la commission a reçu les dossiers de 5 candidats, dont 2 experts actuels de la commission, les 2 autres n'ayant pas souhaité continuer à œuvrer comme experts au sein de la commission.

Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant ses critères fixés, c'est-à-dire en fonction de ses besoins, mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière.

La commission a entendu les candidats selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement vaudois et sa vision de la justice, ses compétences juridiques et ses aptitudes personnelles.

Face à plusieurs dossiers d'excellente qualité, à l'unanimité, la commission de présentation a émis un préavis positif sur les candidatures de :

- M. Olivier Freymond, avocat ;
- M. Louis Gaillard, avocat et expert actuel de la commission ;
- M. Luc Recordon, avocat ;
- M. Philippe Richard, avocat et expert actuel de la commission

Suite au préavis de la Commission de présentation, le dernier candidat, en lice, a décidé de retirer sa candidature. Ce choix ne remet cependant aucunement en question les compétences ou la qualité de ce candidat.

Conclusion

La Commission de présentation préavise unanimement en faveur de l'élection de MM. Olivier Freymond, Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard dont les compétences correspondent pleinement aux exigences requises pour les postes d'experts indépendants lors de la législature 2017-2022 au sein de la commission.

Chésérèx, le 14 juin 2017

Le Président-rapporteur :
(*signé*) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.